

# Les entreprises se préparent au nouvel impôt

## Revenus

Ne pas dramatiser, ni minimiser l'impact du prélèvement de l'impôt à la source. Voilà, en substance, le ressenti des chefs d'entreprise corréziens face à la mesure qui va être appliquée au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Au-delà de l'aspect technique, c'est surtout la dimension humaine que chacun d'entre eux va devoir gérer. Un exercice difficile auquel certains se sont déjà préparés, d'autres pas encore.

Virginie Fillâtre  
virginie.fillatre@centrefrance.com

**U**n simple collecteur. Telle est la position que vont occuper les chefs d'entreprise corréziens dans le dispositif de prélèvement à la source effectif dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Un exercice dont les impacts techniques, organisationnels et humains ne sont pas neutres. « C'est un changement culturel fort pour les salariés, dont les retombées ne sont pas anodines pour nous qui gérons intégralement l'édition des fiches de paye. Cette mesure génère une tâche supplémentaire à laquelle il faut porter une vigilance complémentaire. On doit, en effet, veiller à bien rentrer dans le cadre défini par l'administration fiscale pour que ça se passe bien », explique Gilles Luc, directeur général de Polytech, entreprise de 130 salariés

installée à Eyrein. Pour cela, l'entreprise a eu recours à la formation, notamment de la responsable administrative autour, entre autres, du traitement de la question de confidentialité. « Soit un budget significatif pour l'entreprise. Mais il était nécessaire, pour nous, d'acquiescer des raisonnements techniques ainsi que des clés pour communiquer avec les salariés. Il existe une interrogation générale à laquelle il nous faut répondre, avec diplomatie et pédagogie pour que les échanges soient constructifs. »

### Un peu de technique mais beaucoup de psychologie

Un souci de communication qui revient tel un leitmotiv dans la bouche des chefs d'entreprise, quelle que soit la taille de leur société. « Nous avons la chance de sous-traiter à un **expert-comptable**. Il nous a fourni

une note d'information que nous venons de diffuser aux salariés. En fonction du retour que nous aurons, nous jugerons s'il est nécessaire ou opportun de faire venir quelqu'un. Pour l'instant, nous n'avons pas été sollicités dans ce sens », confie André Bordas, à la tête de la société UV Germi, basée à Saint-Viance et forte de 35 salariés.

Pas de requête particulière non plus du côté de Silab, basée à Saint-Viance et qui compte près de 300 salariés. « Nous avons communiqué via le comité d'entreprise mais eu peu de demandes à ce jour. C'est peut-être encore un peu tôt. En termes d'organisation des services, nous nous sommes informés sur la nature de la mesure et ses implications concrètes. C'est-à-dire qui allait faire quoi. Tout a été bien calé avec notre **expert-comptable** », confie la directrice administrative et financière Florence Giner.

D'autres, en revanche, en sont encore au stade de la collecte d'informations et s'interrogent. « Nous nous renseignons pour



SIMULATION. L'entreprise Polytech, basée à Eyrein et qui compte 130 salariés,

bien comprendre notre mission et l'impact que cette mesure va avoir au niveau de l'entreprise et des salaires. Une fois que nous maîtriserons tous les tenants et aboutissants, nous pourrons en expliquer la méca-

nique aux salariés. Cela va demander un temps d'adaptation que nous appréhendons un peu car on nous ajoute un élément de complexité supplémentaire sur un sujet sensible », explique Sylvestre Coudert, PDG du cabi-

### BON À SAVOIR

#### Quel taux ?

Trois options sont proposées : le taux personnalisé, qui figure sur le dernier avis d'imposition ; le taux individualisé, qui permet à un couple aux revenus disparates d'éviter que les conjoints ne soient prélevés au même taux ; le taux neutre, qui ne se base sur aucun critère personnel.

#### Où choisir ?

La gestion des options peut se faire : depuis l'espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ; via le numéro spécial 0811.368.368 (prix d'un appel + 0,06 €/minute) ; au guichet de son centre des finances publiques.

#### Quand choisir ?

Il est possible de modifier le taux qui sera appliqué sur son salaire de janvier 2019 jusqu'à demain. Il faudra ensuite attendre le 2 janvier 2019, sachant que toute modification ne sera effective que trois mois plus tard.

## Les experts-comptables prêts, mais vigilants

Les **experts-comptables**, en tant que prestataires des sociétés qui les sollicitent, se préparent elles aussi au prélèvement de l'impôt à la source. Sans réelle inquiétude.

« Les collaborateurs dans les cabinets sont prêts, les logiciels aussi. Je ne suis pas inquiet sur la partie informatique, car la DSN (déclaration sociale nominative), qui véhicule l'information, existe déjà. Seul un élément va être ajouté, le taux de prélèvement », explique David Devautour, président de l'ordre des **experts-comptables** de la région Limoges.

Pour autant, ces professionnels tiennent à rester vigilants afin de s'assurer que l'information en provenance de l'administration fiscale corresponde bien au taux qui sera prélevé sur la fiche de paye. « Sur la notion d'un impôt contemporain, il n'y a pas débat, ça se com-



RASSURER. Pour David Devautour, le travail d'accompagnement et de communication va être crucial. PHOTO D'ARCHIVES EMILIE AUFFRET

prend, d'autant que nous avons deux ans de décalage. L'esprit de cette mesure est donc plutôt positif. Après, compte tenu de

notre système complexe, c'est sa mise en place qui inquiète. » Notamment ses effets psychologiques sur les salariés. « Elle

peut avoir un impact sur la relation employeur-employé et créer une rupture de confiance avec le chef d'entreprise. Voilà ce qui préoccupe nos clients alors que ni eux, ni nous, n'avons la maîtrise sur l'information donnée par l'administration fiscale. »

D'où l'importance, selon David Devautour, d'accompagner et de communiquer. « Le chef d'entreprise va certes subir l'information, pour autant, il devra instaurer le dialogue social avec ses salariés et faire preuve de beaucoup de pédagogie. »

Un travail que les **cabinets d'expertise comptable** peuvent accompagner si le besoin se fait sentir. « L'intervention d'un tiers permet souvent de clarifier et de crédibiliser l'information. Au final, l'objectif est de faire en sorte que le prélèvement à la source ne devienne pas une source de tensions dans les entreprises. » ■